

Le changement climatique, arrière plan inévitable de nos missions

Dans la mesure où il affecte la croissance et la stabilité des prix, le changement climatique ne peut être ignoré par une banque centrale. C'est pourquoi l'Eurosystème s'est engagé à prendre en compte l'incidence du risque climatique sur la politique monétaire et les activités de banque centrale. Après avoir fortement contribué à la [revue stratégique de la BCE](#) conclue en juillet 2021 qui a formalisé ce constat, la Banque de France poursuit son action au sein de l'Eurosystème pour mettre en œuvre le plan d'action commun.

Dans le cadre de leurs missions de préservation de la stabilité financière, la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) agissent pour mieux connaître l'exposition des banques et des organismes d'assurance français aux risques associés au changement climatique et s'assurent qu'elles sont en mesure d'y faire face.

« À la Banque de France et de plus en plus au sein de l'Eurosystème, nous sommes animés d'une ambition simple mais tenace : faire tout notre possible pour soutenir et compléter l'action collective en matière de lutte contre le réchauffement climatique »

François Villeroy de Galhau

,
gouverneur de la Banque de France, février 2021

La Banque de France actrice du verdissement du secteur financier

La Banque de France a contribué au lancement du réseau mondial des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du secteur financier (*Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System – NGFS*). Ce réseau qui rassemble plus de 140 institutions aide la communauté des banques centrales et des superviseurs à s'approprier ces enjeux et à accompagner le secteur financier vers leur prise en compte effective et adéquate.

Tout autant qu'elles y contribuent, la Banque de France et l'ACPR se nourrissent des travaux du NGFS pour élaborer les scénarios macro-financiers utilisés pour les exercices prospectifs d'analyse des risques climatiques (*stress tests*) pour le secteur financier, afin d'améliorer ses pratiques de supervision, faire évoluer sa politique d'investissement responsable ou encore construire son reporting climatique.

La Banque de France actrice de la sensibilisation à la finance durable

La Banque de France intègre également le risque climatique dans ses missions de services à l'économie. Elle évalue l'intégration des risques climatiques dans la cotation des entreprises et développe un prototype d'indicateur permettant d'apprécier la situation d'une entreprise au regard de son exposition et de sa maîtrise de ces risques. Parallèlement, en tant qu'opérateur national de la stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI), elle conduit des actions de formation et de sensibilisation sur la finance durable auprès d'un large public (notamment étudiants, professionnels).

Les banques centrales sont-elles légitimes pour intervenir sur le sujet du changement climatique ? Cette question, nous l'avons posé à Nathalie Aufavre, Directrice Générale Stabilité Financière et Opérations à la Banque de France. En point sur le sujet, les initiatives lancées par la Banque de France permettent d'illustrer concrètement comment les banques centrales analysent et appréhendent le risque climatique.

Au fait, un stress-test, ça sert à quoi ? En deux minutes, Laurent Clerc, Directeur de l'Etude et d'Analyse des risques à la Banque de France vous aide à comprendre comment sont menés ses tests de résistance destinés à évaluer le niveau de préparation des banques aux chocs financiers, économiques ou climatiques. Il revient sur les principaux enseignements tirés de ces exercices et des changements qu'ils induisent dans le système

financier.

Pour aller plus loin

- [Rapport sur l'action climat de la Banque de France et de l'ACPR](#)

La Banque de France, investisseur responsable

Depuis 2018, la Banque de France met en œuvre une démarche d'investissement responsable sur ses investissements propres, qui concernent deux portefeuilles d'actifs : le portefeuille dédié à ses fonds propres, et celui adossé aux engagements de retraite.

Cette démarche est structurée autour de trois axes, eux-mêmes déclinés en six objectifs :

- Axe 1 : la Banque de France aligne ses investissements avec les engagements climat de la France
 - en alignant la poche actions de ses portefeuilles d'actifs sur une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5°C d'ici 2025 ;
 - en achetant des obligations vertes et en souscrivant dans des fonds thématiques dédiés à la transition énergétique et écologique (TEE).
- Axe 2 : la Banque de France intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion de ses actifs
 - en excluant 20 % de son univers d'investissement actions sur la base de critères et de scores ESG ;
 - en excluant les entreprises ayant une implication dans les énergies fossiles incompatible avec les engagements climat de la France.
- Axe 3 : la Banque de France exerce ses droits de vote auprès des entreprises dont elle est actionnaire et agit auprès des émetteurs
 - en se dotant d'une politique de vote qui intègre des dispositions extra-financières, comme par exemple la publication d'informations sur l'impact environnemental de leurs activités ;
 - en visant un taux de présence aux assemblées générales d'au moins 80 %, afin d'exercer son influence en tant qu'actionnaire.

Comment la finance peut-elle favoriser l'intérêt de la collectivité sur le long terme ? Comment définir la finance durable ? Quels en sont les composantes ? Dans ce nouvel épisode de notre série « l'Eco en bref », découvrez ce qui se cache derrière les concepts de finance solidaire, de finance responsable et de finance verte. Découvrez l'imbrication de la finance durable avec les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU. Enfin, identifiez les labels associés à la finance durable et l'encadrement des pratiques visant à éviter des communications trompeuses (écoblanchiment ou greenwashing) pouvant induire en erreur les épargnants et les investisseurs.

Pour aller plus loin

- [Rapport d'investissement responsable 2021](#)
- [Rapport d'investissement responsable 2021 - BDF gestion](#)
- [Charte d'investissement responsable 2022](#)

Recherche

Afin d'améliorer la connaissance collective de l'incidence des risques liés au climat sur l'économie, le secteur financier et sur le financement de la transition vers une économie à faible émission de carbone et pour mieux fonder et guider son action dans ce domaine, la Banque de France conduit des activités de recherche sur les enjeux économiques et financiers liés au changement climatique et sur les politiques publiques en la matière.

Dans ce contexte, elle développe un agenda de recherche pris en charge par un réseau interne « climat et finance verte » réunissant des chercheurs de l'ensemble des directions générales. Elle organise une conférence académique annuelle sur ces sujets depuis 2016 et, depuis 2018, elle soutient des jeunes chercheurs en finance verte au travers d'un prix décerné annuellement.

Travaux internationaux

La Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) participent à des travaux aux niveaux européen et international : Conseil de stabilité financière, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, Association internationale des contrôleurs d'assurance, G7, G20, etc..

La Banque de France et l'ACPR sont également membres fondateurs du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS). Ce réseau sert trois objectifs : partager les meilleures pratiques entre pairs ; contribuer au développement de la gestion des risques liés au climat et à l'environnement dans le secteur financier ; renforcer la mobilisation du secteur financier afin de soutenir la transition vers une économie durable. L'ACPR est également membre du Sustainable Insurance Forum qui traite plus spécifiquement des questions liées à l'assurance.

Lancé à l'initiative de la Banque de France lors du « One Planet Summit » de 2017, le NGFS est le réseau des banques centrales et des superviseurs prudeniels œuvrant pour le verdissement du système financier. Jean Boissinot, adjoint au Directeur de la Stabilité Financière à la Banque de France et Chef du secrétariat du NGFS vous raconte comment l'instance fondée par 8 membres est parvenue en 4 ans à fédérer plus d'une centaine de banques centrales et de superviseurs pour répondre collectivement aux enjeux posés par le changement climatique et la finance durable.

Pour aller plus loin

- [Consulter le site internet du NGFS](#)

Le Centre sur le changement climatique (CCC)

Créé en 2021 par la Banque de France, le Centre sur le changement climatique (CCC) a pour missions de :

- coordonner l'ensemble des actions engagées par les différentes directions générales dans le domaine de la maîtrise du risque climatique ;
- analyser les risques associés au changement climatique sur le secteur financier, en lien avec les experts métiers de la Banque de France et de l'ACPR ;
- assurer le secrétariat du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS).

L'ambition du CCC : accélérer la prise en compte du risque climatique par les équipes de la Banque de France, afin de lui permettre de continuer à jouer un rôle moteur auprès de ses partenaires, banquiers centraux et superviseurs.

Pour répondre aux risques posés par le changement climatique sur la stabilité du système financier dont elle est la garante, la Banque de France a mis sur pied un « hub » dont la mission est de coordonner l'ensemble

des actions engagées par les différentes directions générales dans le domaine de la lutte contre le changement climatique. Créé en 2021, le rôle et les priorités du centre vous sont présentés par Bertille Delaveau, Responsable du Centre sur le Changement Climatique à la Banque de France.

Pour aller plus loin

- [Engagement de la Banque de France et de l'ACPR à l'occasion de la COP26](#)
- [Prix Banque de France « Jeunes Chercheurs en Finance Verte »](#)